

Le choix aussi de la sobriété énergétique

À partir du 1^{er} janvier 2023, la paroisse de Val-de-Travers privilégiera l'usage du temple de Môtiers pour ses cultes. Les temples dits « électriques » de Travers, Buttes et de Saint-Sulpice ne seront utilisables que pour les services funèbres. Une décision qui s'inscrit dans le contexte actuel des économies d'énergie.

Après la Commune de Val-de-Travers qui prenait, il y a quelques semaines, des mesures pour réduire sa consommation d'énergie, c'est la paroisse de Val-de-Travers qui choisit de réduire la sienne au minimum. Le coprésident de la paroisse, Jean-Samuel Bucher, explique que cette décision « a fait son bout de chemin » et que la paroisse réfléchit à cette thématique depuis la décision communale. Concrètement, le choix paroissial fera que la majorité des cultes, environ 70%, se dérouleront à Môtiers, le reste des célébrations religieuses sera réparti entre Noiraigue, Fleurier, La Côte-aux-Fées et Les Bayards. Les temples de Travers, Buttes et Saint-Sulpice ne seront accessibles que pour les services funèbres. Un choix dicté par la nature des chauffages des différents édifices.

En effet, le chauffage à pellets de l'église de Môtiers est considéré comme le plus durable par la paroisse, tandis que ceux de Fleu-

rier, gaz, Noiraigue, mazout, et de La Côte-aux-Fées et des Bayards, reliés au chauffage à distance, sont jugés acceptables. Enfin, ceux ayant des chauffages électriques, soit Travers, Buttes et Saint-Sulpice, doivent, selon le conseil de paroisse, être le moins utilisés que possible. La mesure débutera le 1^{er} janvier et ira jusqu'à la fin mars ou le début avril. « Je crois que ce geste fait sens avec la période de restriction et de sobriété que vivent les gens », estime Jean-Samuel Bucher, en soulignant que de « restreindre la voilure » était la décision la plus « sage ». Toutefois, un élément n'est pas modifié, une température de 10 degrés pour garantir la bonne conservation des orgues des différents édifices.

Excellente collaboration

L'effort énergétique paroissial a été accueilli avec reconnaissance par la Commune de Val-de-Travers. « Le Conseil communal ne peut qu'apprécier que l'Eren

(ndlr : l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel) soit consciente de cette problématique », estime Yves Fatton, responsable du dicastère des infrastructures. « Ils ont très rapidement compris que tout le monde devait tirer à la même corde ». Coprésident de la paroisse, Jean-Samuel Bucher souhaite également souligner l'excellente collaboration avec les autorités. « Nous avons un excellent contact », confirme Yves Fatton. « Nous sommes sur la même longueur d'onde avec la paroisse, comme avec l'Eren ». Le conseiller communal salue la mesure prise qui est « efficace » tout en laissant la possibilité de service funèbre. Soit, un juste milieu.

Justement, les paroissiens ne pourraient-ils pas être mécontents de ce recentrage sur Môtiers ? L'ex-diacre et coprésident de la paroisse ne le croit pas. « Depuis vingt ans, la paroisse est unifiée, nos paroissiens sont mobiles », pense Jean-Samuel

Bucher, en soulignant les aspects pratiques de Môtiers : une gare à proximité, un parking et une localisation centrale accessible en transports publics, sans parler évidemment « du coup de jeûne » de la « Vieille Dame » qui rend le temple de Môtiers particulièrement propice aux célébrations. Certes, des cultes se tiendront aussi dans d'autres églises, celles de Noiraigue, Fleurier, Les Bayards et La Côte-aux-Fées, mais priorité au seul chauffage « écolo-compatible » des temples, donc celui de Môtiers.

Dette du passé

Les temples du Vallon ont un âge certain, comme malheureusement leurs systèmes de chauffage. La paroisse est, quant à elle, ouverte à toute modification, mais pour les bâtiments appartenant à la commune, des rénovation ou changements de système s'avèrent plus compliqués. « Nous avons déjà eu des réflexions sur le temple de Couvet, car le CAD (ndlr : le chauffage à distance) passe près de l'édifice », détaille Yves Fatton, avant de souligner les coûts « exorbi-

tants » de l'ouvrage pour un raccordement, dus notamment au fait d'un chauffage électrique « dans le sol et le béton ». Et au regard des finances de Val-de-Travers, il est évident de constater que pour l'instant, ces considérations passent au second plan.

Malgré une volonté certaine, le Conseil communal est tributaire des choix d'une précédente génération. « L'électrique, c'est celui d'une époque où l'électricité était bon marché et de la facilité d'utilisation », rappelle Yves Fatton. Pour autant, le conseiller communal, même sans capacité d'investissement, examine toujours le marché du photovoltaïque et garde à l'esprit l'idée de panneaux sur les édifices religieux ou des tuiles solaires. « Car nous sommes à un moment charnière de notre société », reconnaît-il, avec une pointe de frustration. Malheureusement, les finances communales ne permettent pas, à l'heure actuelle, ce pas vers l'avenir, mais la sobriété prônée par la paroisse de Val-de-Travers donne probablement le cap à suivre.